Nations Unies S/2014/157



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mars 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 34 de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux survenus depuis la publication de mon rapport du 17 décembre 2013 (S/2013/757), notamment en ce qui concerne la tenue des engagements souscrits par la République démocratique du Congo dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et les progrès accomplis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'exécution de son mandat. Il fait également le point sur la reconfiguration de la MONUSCO et le transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux

Évolution de la situation politique

2. Malgré le dynamisme et l'optimisme qui ont suivi la défaite du Mouvement du 23 mars (M23) à la fin de 2013, des progrès restent à faire sur les principales questions politiques qui ont fait l'objet des recommandations du Dialogue national et des Déclarations de Nairobi. Le remaniement ministériel annoncé par le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, le 23 octobre 2013 n'a toujours pas eu lieu, ce qui risque de retarder l'application des principales réformes. Le M23, qui est resté en activité, a publié des déclarations et aurait recruté de nouveaux membres. La situation au Katanga a été rendue encore plus précaire par les tensions au sujet de la restriction de l'espace politique, de la division prévue de la province et de la question de l'autorité politique dans la province.

3. De graves affrontements ont rendu la situation politique encore plus instable et aggravé l'insécurité dans le pays. Le 30 décembre 2013, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont repoussé des attaques coordonnées d'assaillants armés non identifiés dans la capitale, Kinshasa, ainsi qu'à Lubumbashi et Kolwezi (province du Katanga) et à Kindu (province de Maniema). À Kinshasa, trois groupes distincts ont attaqué simultanément le complexe dans



14-24638 (F) 060314 060314





lequel se trouvent le quartier général des forces armées congolaises et le Ministère de la défense, le bâtiment de la Radio nationale et l'aéroport international de N'Djili. À Kindu, une attaque a été lancée contre l'aéroport, tandis qu'à la périphérie de Lubumbashi, des affrontements violents se sont produits entre l'armée et des hommes armés non identifiés. Ces attaques auraient fait 103 victimes, dont 8 parmi les forces armés congolaises. Il semblerait qu'elles aient été le fait de disciples d'un prophète autoproclamé et opposant déclaré au régime, Joseph Mukungubila. Bien qu'elles aient été repoussées par les forces armées congolaises, elles montrent néanmoins que les menaces à la stabilité de la République démocratique du Congo ne se limitent pas à l'est du pays.

4. Le 2 janvier 2014, au cours d'un autre affrontement violent, le colonel des forces armées congolaises, Mamadou Moustapha Ndala, qui avait joué un rôle de premier plan dans les opérations militaires contre le M23 et dirigeait alors de nouvelles opérations contre les Forces démocratiques alliées (ADF), a été assassiné par des attaquants non identifiés au nord de Beni.

5. Comme suite aux conclusions du Dialogue de Kampala entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23, le Parlement a adopté le 4 février une loi portant amnistie des actes d'insurrection, faits de guerre et infractions politiques commis entre le 18 février 2006 et le 20 décembre 2013. Conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, la loi d'amnistie, qui a été promulguée par le Président le 11 février, ne s'applique pas aux crimes de génocide, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et aux violations flagrantes des droits de l'homme, ni aux crimes de haute trahison.

6. Le 23 janvier, le Gouvernement a suspendu l'adoption d'un projet de loi controversé sur les hydrocarbures en cours d'examen par le Parlement afin de permettre la poursuite des consultations. Ce projet de loi avait été dénoncé pour manque de transparence par des organismes locaux et internationaux de surveillance de la lutte contre la corruption.

Progrès réalisés dans le respect des engagements souscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Mécanisme de suivi national et définition de critères

7. La MONUSCO et les partenaires internationaux ont continué de plaider pour le renforcement du cadre institutionnel du Mécanisme de suivi national. Toutefois, neuf mois après sa création, le Comité exécutif du Mécanisme de suivi à trois niveaux de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération n'a pas encore adopté de règlement intérieur et fonctionne avec des moyens et un effectif réduits. Le Comité de pilotage, présidé par le Chef de l'État Kabila, ne s'est réuni qu'une fois depuis la création du Mécanisme, et le Conseil consultatif, qui rassemble les représentants de différents secteurs, y compris des institutions publiques et des organisations de la société civile, n'a pas encore tenu sa première réunion.

8. Le Comité exécutif du Mécanisme de suivi progresse à pas mesurés dans la définition des critères qui permettront d'établir un plan d'action pour la mise en

œuvre de l'Accord-cadre et d'élaborer des programmes prioritaires. Le 13 janvier, le Coordonnateur du Comité a officiellement demandé, par l'intermédiaire de la MONUSCO, que l'ONU et les partenaires internationaux l'aident à organiser un séminaire de trois jours consacré à l'élaboration et à la définition des critères et indicateurs concernant les six engagements souscrits dans l'Accord-cadre. Le 11 février, mon Représentant spécial adjoint, qui est également le Coordonnateur résident, a transmis un projet de document de réflexion sur l'organisation du séminaire au Comité exécutif. Le 17 février, le document de réflexion a été présenté au Président pour ensuite être communiqué aux diverses parties prenantes avant la tenue du séminaire, prévue en mars.

Réforme du secteur de la sécurité

9. La réforme de l'armée a progressé lentement; le Parlement n'a examiné aucun projet de mise à jour du plan de réforme de l'armée de 2008 ni ne prévoit de le faire à sa session ordinaire de mars 2014. La loi de programmation quinquennale de la réforme de la police (2014-2017), adoptée par le Sénat le 5 novembre et promulguée par le Président Kabila le 24 décembre 2013, constitue le cadre juridique régissant les activités de réforme, notamment la définition des critères de recrutement et de promotion, du barème des soldes et du régime de retraite pour les policiers. Le 28 décembre, le Président Kabila a nommé le général Charles Bisengimana nouveau chef de la Police nationale congolaise.

Consolidation de l'autorité de l'État

10. Après la libération des zones auparavant contrôlées par le M23 au Nord-Kivu, la MONUSCO a aidé le Gouvernement à rétablir l'autorité de l'État dans l'est du pays, notamment en déployant des représentants clefs de l'État afin d'empêcher la reprise du conflit. Ainsi, environ 950 membres de la Police nationale congolaise et représentants locaux des ministères provinciaux ont été redéployés à Rutshuru et à Kiwanja.

11. La MONUSCO a lancé, en grande partie à l'aide de fonds fournis par le Fonds pour la consolidation de la paix, plusieurs programmes d'appui aux activités de consolidation de la paix et de rétablissement de l'autorité de l'État prévues dans la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, à savoir notamment sur la création de cinq cellules d'appui aux poursuites judiciaires dans l'est du pays, la construction de quatre prisons, la construction et la constitution de quatre tribunaux de paix et l'établissement de centres pilotes de négoce des minerais.

12. Au Sud-Kivu, le 8 janvier 2014, l'Office des routes congolais a repris les travaux de remise en état de la route Shabunda-Burhale, avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et au moyen des fonds affectés à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

Décentralisation

13. Dans le message qu'il a adressé à la nation le 31 décembre 2013, le Président Kabila a souligné la nécessité d'accélérer le processus de décentralisation, y compris la création progressive de nouvelles provinces, la décentralisation des services financiers vers les provinces et la constitution rapide de la Caisse nationale

de péréquation, qui permettra d'équilibrer les investissements en matière de développement entre les provinces. À sa session ordinaire de mars à juin, le Parlement doit en principe adopter un certain nombre de lois, notamment les lois de programmation de la création de nouvelles provinces et de la délimitation des entités provinciales.

Réformes structurelles des institutions gouvernementales, notamment sur le plan financier

14. Le 31 décembre 2013, le Gouvernement a publié le rapport de 2011 sur l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et a renouvelé son engagement à publier le rapport de 2012 en mars 2014, espérant ainsi reprendre sa participation au titre de l'initiative, qui avait été suspendue en avril 2013. Il a également annoncé l'adoption de mesures supplémentaires aux fins de l'élaboration d'une stratégie de réforme des services publics. Deux lois sont actuellement examinées par le Parlement : la loi organique sur l'organisation et le fonctionnement des services publics des autorités centrales, provinciales et locales et la loi portant modification du statut des fonctionnaires et des représentants de l'État.

Réconciliation, tolérance et démocratisation

15. Le 26 décembre 2013, le Comité de suivi du Dialogue national, présidé par le Président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, et le Président du Sénat, Leon Kengo, a adopté son règlement intérieur. À l'issue d'une réunion tenue le 29 janvier 2014 entre le Président Kabila et les présidents du Comité, il a été décidé que 100 des 750 recommandations du Dialogue national étaient prioritaires et devaient être immédiatement appliquées. Le Comité, qui compte parmi ses 17 membres des parlementaires et des représentants de la société civile, surveillera l'application de ces recommandations. La MONUSCO, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et d'autres partenaires internationaux ont régulièrement souligné qu'il fallait harmoniser les attributions et les travaux du Mécanisme de contrôle (de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs) avec ceux du Comité de suivi du Dialogue national.

16. D'autres mesures ont été prises pour relancer le processus électoral. Le 8 janvier, sous les auspices de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), les représentants de 320 partis politiques, y compris les deux grands partis d'opposition, ont adopté un nouveau code de conduite des partis politiques et des candidats aux élections. Ce code et le mémorandum d'accord sur le Comité de liaison, qui est un mécanisme consultatif, ont été signés le 8 février par la Commission électorale et la plupart des partis politiques (au 10 février, ils avaient été signés par 233 des 451 partis existants). Plusieurs partis d'opposition, dont l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et l'Union pour la nation congolaise (UNC), ne les ont pas signés. Le 30 janvier, la Commission électorale a présenté au Parlement deux options concernant la feuille de route électorale pour 2013-2016. La première nécessiterait une révision de la Constitution pour permettre l'élection des députés provinciaux au suffrage indirect. Les deux options prévoient la tenue d'élections présidentielle et législatives en novembre 2016. Le Parlement doit en principe adopter le texte définitif de la feuille de route à sa session de mars à juin. À sa dernière session, il a affecté un montant de 166 millions de dollars à la Commission électorale pour financer les activités qu'elle mènera en 2014.

17. Le Parlement examine actuellement un nouveau projet de loi électorale. Cette nouvelle loi doit déterminer si les élections provinciales se feront au suffrage direct ou au suffrage indirect. À la demande de la Commission électorale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré le Projet d'appui au cycle électoral (PACEC) en vue de soutenir les élections locales, provinciales, législatives et présidentielle qui seront organisées de 2014 à 2016.

Situation dans l'est de la République démocratique du Congo

18. La situation au Nord-Kivu demeure instable. Après la défaite du M23, la MONUSCO a exhorté les autres groupes armés à se rendre, les prévenant qu'ils s'exposeraient sinon à des opérations militaires. Sous l'effet de pressions constantes et d'une campagne de communication dynamique menée par les forces armées congolaises et la MONUSCO, des groupes armés comme les Maï-Maï Lafontaine, les forces populaires congolaises, les Maï-Maï Simba, les Maï-Maï Shetani et le Mouvement pour la libération du Congo (MPLC) ont manifesté leur intention de négocier les clauses de leur capitulation avec le Gouvernement.

19. Les Forces démocratiques alliées ont intensifié leurs activités dans le territoire de Beni. Le 25 décembre 2003, elles ont attaqué et brièvement occupé Kamango, au nord-est de Beni, mais les forces armées congolaises ont réussi à reprendre le contrôle de la ville avec le soutien aérien de la MONUSCO. Neuf soldats des forces armées congolaises auraient été tués et environ 2 000 civils ont été déplacés. La MONUSCO enquête actuellement sur le massacre présumé de 20 civils dans la zone de Mutwanga, qui aurait été commis par des éléments des ADF avant l'affrontement du 25 décembre.

20. Le 2 janvier 2014, les forces armées congolaises ont connu un grave revers avec la mort du colonel Mamadou Moustapha Ndala et de deux autres soldats, tués dans une embuscade tendue par des attaquants non identifiés près de Ngadi, au nord de Beni. Commandant respecté, le colonel Ndala jouait un rôle clef dans les opérations dirigées contre le M23. Les forces armées congolaises ont ouvert une enquête sur son assassinat.

21. Les 2 et 3 janvier, des hélicoptères de la MONUSCO ont essuyé des coups de feu vraisemblablement tirés par des éléments des ADF près de Beni. La Mission a riposté. Il n'y a pas eu de dégâts ni de victimes. Le 5 janvier, un soldat des forces armées congolaises a été tué à l'est de Kamango dans l'un des affrontements fréquents avec les ADF. Le 16 janvier, pour faire face aux attaques incessantes de celles-ci, les forces armées congolaises ont lancé des opérations visant à dégager des routes et des zones restreintes. La MONUSCO a fourni un soutien en matière de logistique, de renseignements et de liaison directe au sol.

22. Le 2 janvier, des rebelles de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) se sont affrontés, au nord-ouest de Kitchanga, avec un régiment des forces armées congolaises composé principalement d'anciens membres du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Cette échauffourée a exacerbé les tensions entre les communautés Hunde et Tutsi de la région. Le 14 janvier, les Maï-Maï Cheka ont attaqué le village de Pinga, qui avait été débarrassé de la présence de groupes armés en décembre grâce à des opérations conjointes des forces armées congolaises et de la MONUSCO, tuant quatre soldats des forces armées congolaises et blessant trois civils. Les forces armées congolaises ont réussi à repousser l'attaque avec le soutien de la MONUSCO.

23. Au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) sont demeurées une menace pour les civils. Depuis que des éléments des FDLR ont quitté Walikale pour Luofu (territoire de Lubero) en décembre, les atteintes à la sécurité se sont multipliées dans cette région; ainsi, le 25 décembre, trois chefs coutumiers ont été enlevés et brutalisés. Au Sud-Kivu, les FDLR ont continué de profiter de l'insécurité pour étendre leur contrôle et auraient mis en place des administrations parallèles, notamment dans les territoires de Mwenga et de Fizi. La MONUSCO aide actuellement les forces armées congolaises à mener des opérations contre les FDLR dans le territoire de Fizi.

24. Les conditions de sécurité au Sud-Kivu sont demeurées imprévisibles, en particulier dans les territoires de Shabunda, de Mwenga, de Uvira et de Fizi. Dans le territoire de Shabunda, 150 éléments de diverses factions des Raia Mutomboki se sont rendus.

25. Suite aux opérations des forces armées congolaises, les Maï-Maï Yakutumba se sont retirés du territoire de Fizi et ont tenté de forger une alliance avec les FDLR, mais n'ont pas réussi à établir une base dans le secteur d'Itombwe (territoire de Mwenga).

26. Au Katanga, la sécurité est restée très précaire. En dépit de la capitulation de plusieurs éléments des Maï-Maï, les territoires de Mitwaba, de Moba, de Manono et de Pweto ont continué d'être en proie à l'insécurité en raison de la résurgence du mouvement Maï-Maï dirigé par « Kata Katanga ». Le 7 janvier, des affrontements violents ont eu lieu entre les forces armées congolaises et les rebelles Bakata-Katanga dans le village de Kiziba (à 30 kilomètres de Lubumbashi), au cours desquels 200 maisons ont été incendiées. Le 28 janvier, des combattants du mouvement Maï-Maï Bakata Katanga ont attaqué le village de Kikomo, mettant le feu à des maisons et pillant les vivres distribués par le Programme alimentaire mondial aux personnes déplacées. Le 11 février, les Kata Katanga ont attaqué le village de Tpembe (à 170 kilomètres de Pweto), tentant, sans succès, d'enlever le maire parce qu'il coopérait avec les forces armées congolaises. En tout, depuis octobre 2013, plus de 600 maisons ont été détruites dans 11 villages. Par ailleurs, les tensions se sont aggravées entre les communautés pygmée et bantou au nord-est de Manono et dans le sud du territoire de Nyunzu.

27. Dans la province Orientale, la situation est demeurée relativement calme, malgré la présence signalée d'un groupe dissident de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et d'éléments armés non identifiés. Le 29 décembre et le 6 janvier, des attaques lancées par des membres de la LRA ont été signalées à Anduala (district du Haut-Uélé) et dans le territoire de Bondo (district du Bas-Uélé).

28. Dans le sud du territoire d'Irumu, des violations des droits de l'homme et des attaques répétées auraient été commises contre des civils et des membres des forces armées congolaises par les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI). À la fin de décembre, dans le territoire de Mambasa, le groupe armé Morgan a attaqué les villages de Pakwa et de Salate. La MONUSCO a établi une base d'opérations mobile pour aider les forces armées congolaises et empêcher toutes attaques contre des civils.

Situation humanitaire

29. Selon les estimations, il y aurait plus de 2,9 millions de personnes déplacées en République démocratique du Congo, contre 2,7 millions au cours de la période précédente. Pour ce qui est du Nord-Kivu, un petit nombre de personnes déplacées installées dans des camps autour de Goma sont rentrées chez elles, mais les activités des ADF dans le territoire de Beni ont fait 90 000 nouveaux déplacés. Les provinces Orientale, du Katanga et de Maniema ont chacune accueilli environ 40 000 personnes déplacées supplémentaires en raison, respectivement, des combats qui ont opposé des éléments des Forces de résistance patriotique en Ituri et les forces armées congolaises dans le sud du territoire d'Irumu, des attaques perpétrées par les Bakata Katanga et des activités menées par des éléments des Maï-Maï Kems et des Raia Mutomboki. Les conflits armés sont à l'origine de 90 % des déplacements. Plus de 1,1 million de personnes déplacées, soit 38 % du nombre total de déplacés dans le pays, les provinces du Sud-Kivu, de Katanga, de Maniema et Orientale comptent également de nombreux déplacés. Au Katanga, le nombre de personnes déplacées est passé de 350 000 à plus de 400 000 au cours des trois derniers mois. L'accès à ces personnes étant entravé par l'insécurité croissante et la détérioration de l'état des routes, certains partenaires ont suspendu leurs activités. En janvier, le Programme alimentaire mondial a distribué des vivres à environ 17 000 nouveaux déplacés. Par ailleurs, la province reste gravement touchée par le choléra : entre 2012 et 2013, le nombre de personnes atteintes de cette maladie a augmenté de 98 % (passant de 6 930 à 13 726) et le nombre de morts de 56 % (passant de 223 à 348).

30. Au 5 février 2014, l'appel humanitaire de 2013 en faveur de la République démocratique du Congo, dans le cadre duquel un montant estimé à 893 millions de dollars avait été sollicité, n'avait permis de recueillir que 81 % de cette somme (soit 730 millions de dollars). Un appel visant à lever 832 millions de dollars au titre de l''aide humanitaire pour 2014 a été lancé, mais aucun montant n'a été recueilli à ce jour. En décembre, un montant de 7,1 millions de dollars prélevé sur le fonds de financement commun pour la République démocratique du Congo a été affecté aux activités menées dans les provinces du Nord-Kivu et de Katanga.

31. Au 21 janvier, la province d'Équateur et la province Orientale comptaient 58 000 réfugiés fuyant l'insécurité en République centrafricaine, dont quelque 12 000 arrivés en décembre ou après. Faute de ressources, en janvier, le PAM a provisoirement suspendu les distributions de vivres dans 35 camps situés au Nord-Kivu.

Évolution de la situation économique

32. Le 31 janvier, l'Assemblée nationale a adopté le budget de 2014, dont le montant s'élève à 9 milliards de dollars, soit l'équivalent de 40,6 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui représente une augmentation de 22,1 % par rapport au budget de 2013. Le document final prévoit 0,8 milliard de dollars de dépenses supplémentaires par rapport au projet, des ajustements ayant été apportés au titre des élections, de la décentralisation, du rétablissement de l'autorité de l'État, du recensement de la population, de la réforme du secteur de la sécurité et de la reconstruction de zones touchées par les rébellions. Le budget de l'État pour 2014, adopté par le Président Kabila le 1er février, prend en compte la mise en œuvre des engagements souscrits par le pays dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Il prévoit aussi

l'application des recommandations du Dialogue national et la tenue d'élections locales, provinciales et sénatoriales. Le taux de croissance économique est passé de 7,2 % en 2012 à 8,1 % en 2013, tandis que le taux d'inflation est resté à 1 %.

Évolution de la situation au niveau régional

33. Le 14 janvier 2014, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a tenu son cinquième sommet ordinaire à Luanda, sous la houlette de son nouveau président, le Président angolais José Eduardo dos Santos. Dans leur communiqué final, les dirigeants de la région ont engagé instamment la MONUSCO à intensifier ses opérations contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier les FDLR et les ADF. Ils ont demandé au centre conjoint de fusion des renseignements de la Conférence d'enquêter sur les liens entre les ADF et le groupe terroriste Chabab et ont décidé qu'il fallait dans les plus brefs délais élaborer des instruments permettant de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et mettre en service l'Unité technique pour les ressources naturelles.

34. Le 31 janvier, mon Représentant spécial, Martin Kobler, et mon Envoyée spéciale pour la région des Grands lacs, Mary Robinson, ont accompagné le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, à la troisième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional, tenue à Addis-Abeba en marge du vingt-deuxième sommet de l'Union africaine. Le Vice-Secrétaire général a engagé tous les signataires à maintenir la dynamique actuelle et souligné la nécessité de mettre en œuvre une stratégie globale pour traiter les causes profondes du conflit dans la région et de s'efforcer de manière collective de promouvoir le dialogue dans la région. Dans le communiqué final de la réunion, les membres du Mécanisme de suivi régional se sont de nouveau engagés à appliquer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

35. Dans sa résolution 2136 (2014) du 30 janvier 2014, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 1er février 2015 le mandat du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et a demandé à plusieurs reprises aux États Membres de tenir leurs engagements.

36. La présence continue de 1 325 ex-combattants du M23 en Ouganda (selon les estimations des autorités ougandaises) et de 682 autres au Rwanda (dont la plupart se trouvent dans le pays depuis mars 2013) rend le renforcement de la confiance entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda plus difficile. Les parties intéressées ont continué de se concerter en vue de faciliter le retour et la démobilisation de ces anciens éléments du M23, notamment grâce à l'aide financière fournie par les donateurs.

37. L'afflux de réfugiés en République centrafricaine a pesé sur la province frontalière d'Équateur, aggravant le risque de débordement des tensions intercommunautaires et interconfessionnelles en République démocratique du Congo. Afin de désamorcer ces tensions croissantes, la MONUSCO mène, en collaboration avec la société civile, des activités de sensibilisation sur le règlement des conflits et la coexistence pacifique des communautés. À la fin de décembre, la République démocratique du Congo avait déployé 850 soldats dans le cadre de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine.

III. Mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Protection des civils

38. Si la menace que représentait le Mouvement du 23 mars (M23) pour les civils au Nord-Kivu a été écartée, tel n'est pas le cas en ce qui concerne d'autres groupes armés qui sévissent dans l'est du pays. Les équipes mixtes de protection des civils de la MONUSCO ont continué de suivre l'évolution des menaces potentielles pesant sur la population civile, en évaluant la situation dans les zones sensibles et les besoins en matière de protection, et en prenant des mesures d'atténuation des risques. Les forces armées congolaises ont intensifié leurs opérations militaires, ce qui a conduit la Mission à accélérer et renforcer le contrôle de leurs unités, qu'elle a été chargée d'appuyer, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. La MONUSCO a également continué de sensibiliser les dirigeants de la société civile et la population à la planification des opérations militaires et de sécurité dans l'est du pays.

Neutralisation des groupes armés

39. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a redoublé d'efforts pour appuyer les forces armées congolaises en neutralisant les groupes armés. Se fondant sur la résolution 2098 (2013), elle a consolidé son dispositif et accentué sa présence et sa visibilité, notamment à l'encontre des ADF et des FDLR. Si elle n'a pas encore lancé d'opérations purement offensives, elle appuie actuellement celles des forces armées congolaises contre les ADF autour de Kamago, déclenchées le 16 janvier 2014. La planification des offensives contre les FDLR, qui s'est appuyée sur les informations fournies par les systèmes aériens sans pilote non armés, est bien avancée. Bien qu'elles n'aient pas exprimé l'intention d'engager des combats avec la MONUSCO et aient évité d'entrer en contact avec ses unités militaires, les FDLR n'ont pris aucune initiative pour déposer les armes. En préparation de futures opérations, les forces armées congolaises ont mobilisé des unités et la MONUSCO a positionné deux bataillons de la brigade d'intervention dans des zones stratégiques à Rwindi, Walikale et Kibumba. La Mission appuie également les opérations en cours des forces armées congolaises contre les FRPI au Sud-Irumu.

40. Depuis la fin de décembre 2013, à la suite des attaques coordonnées à Kinshasa, Lubumbashi et Kindu, la Mission a mené cinq opérations conjointes d'envergure avec les forces armées congolaises dirigées contre les ADF, l'APCLS et les Maï-Maï Cheka. Elle continue de fournir aux forces armées congolaises un appui logistique essentiel qui, durant la période considérée, a consisté à livrer plus de 100 000 litres de carburant, à effectuer 54 sorties aériennes et à évacuer les soldats blessés.

41. Afin de lutter plus efficacement contre les groupes armés, la MONUSCO a commencé de réduire l'utilisation des sites fixes où son influence est limitée. À l'issue d'un examen tactique des infrastructures, il est prévu de fermer d'autres sites. Un examen stratégique conjoint et une étude de capacité militaire effectués du 16 au 31 janvier, ayant révélé que les opérations militaires avaient gagné en vigueur avec l'introduction de la brigade d'intervention, des changements stratégiques dans

la structure de la Force sont en cours pour accroître au maximum son efficacité dans le cadre de l'exécution du mandat de la MONUSCO.

Surveillance de l'application de l'embargo sur les armes

42. Depuis la libération de vastes zones au Nord-Kivu, la MONUSCO a établi d'autres bases d'opérations temporaires près de la frontière orientale et a considérablement intensifié son activité de patrouilles. Les forces armées congolaises ont-elles aussi renforcé leur présence pour aider à la surveillance de la frontière. Il a été demandé à l'équipe du Mécanisme conjoint de vérification élargi d'enquêter sur des allégations d'appui transfrontière aux groupes armés et de déterminer l'origine des armes, munitions et véhicules trouvés dans les zones désertées par le M23.

43. Depuis leur mise en service, les systèmes aériens sans pilote ont permis à la MONUSCO de disposer d'une source d'information réactive, maîtrisée et immédiate qui complète l'action de la Force dans les domaines du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance au service de la lutte contre les activités illégales des groupes armés.

Bons offices

44. Mon Représentant spécial a continué d'encourager vigoureusement l'instauration d'un climat politique propice à l'exécution des principales tâches de sa mission, à savoir, entre autres, appeler les autorités congolaises à prendre en main et à s'approprier la réforme du secteur de la sécurité, œuvrer en faveur de la stabilisation, de la mise en œuvre sans délai du troisième volet du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, promouvoir le dialogue sans exclusive entre toutes les parties prenantes ainsi que la mise en place d'une structure civile nationale efficace propre à garantir l'équité des activités d'extraction des ressources naturelles. Il a également continué de promouvoir le dialogue national ouvert à tous en vue de favoriser la réconciliation et la tenue d'élections provinciales et locales crédibles. Dans le cadre de sa mission, il a rencontré le Président Kabila le 15 février 2014.

45. En coordination avec l'équipe de mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, mon Représentant spécial s'est rendu à maintes reprises à Kigali et à Kampala dans le but de renforcer et d'intégrer la coopération régionale, y compris dans les domaines de la sécurité et de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

46. En ce qui concerne l'appui aux élections, les consultations avec les partenaires internationaux se poursuivent dans le cadre des comités techniques et des comités directeurs de la Commission électorale nationale indépendante. En collaboration avec des partenaires internationaux, la MONUSCO aide la Commission à mobiliser les ressources nécessaires à la tenue des prochaines élections. Mon Représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident a tenu un certain nombre de réunions avec des donateurs, afin de promouvoir et de faciliter la mobilisation des ressources en faveur du projet d'appui électoral élaboré par le PNUD.

Appui aux réformes du secteur de la sécurité et de la police

47. La MONUSCO et les partenaires internationaux ont continué de prôner l'adoption d'un plan de réforme de l'armée et l'élaboration d'une stratégie et de priorités en matière de défense nationale. Avec le concours de la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, la MONUSCO a conseillé le groupe de travail du Ministère de la défense chargé des questions relatives à la réforme de l'armée. Elle a continué avec la mission de conseil et d'assistance de coprésider les réunions du groupe de travail chargé des questions relatives à la réforme de la défense, mis en place par les partenaires internationaux.

48. Alors qu'en septembre 2013, la MONUSCO avait déployé des instructeurs militaires au Centre d'entraînement tactique de bataillons de Kisangani, la désignation tardive par les forces armées congolaises des unités appelées à suivre une formation a empêché d'avancer dans cette voie, retardant notamment la sélection des unités d'intervention rapide de l'armée congolaise. La Mission a continué d'appuyer la formation des unités des forces armées au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans le district d'Ituri (province Orientale).

49. La MONUSCO et des magistrats congolais ont fait 30 visites conjointes de cellules de postes de police situés dans des zones touchées par le conflit armé, ce qui a fait considérablement baisser le nombre de détenus dont la garde à vue avait dépassé la durée légale et augmenter le nombre d'affaires déférées à la justice.

50. La MONUSCO a continué de fournir une assistance technique aux autorités pénitentiaires congolaises dans les domaines de la sécurité et des services de survie, tels que l'alimentation et les soins médicaux, et en matière de gestion des dossiers. Au total, 30 agents des services pénitentiaires fournis par des gouvernements ont été redéployés dans l'est du pays. En décembre 2013, le PNUD a approuvé le montant de 1,5 million de dollars alloué pour amorcer le financement de trois projets (sur cinq) relevant du programme commun pluriannuel d'appui à la justice des Nations Unies. La MONUSCO a également poursuivi ses activités d'appui au système judiciaire, y compris la formation des magistrats et du personnel de justice aux questions de fond et de procédure, et elle a achevé de répertorier les institutions judiciaires militaires.

Appui au programme désarmement, démobilisation et réintégration (désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration)

51. La Mission a continué de fournir ses bons offices pour aider le Gouvernement à élaborer un programme unique et global de désarmement, démobilisation et réintégration concernant les groupes armés, à la fois congolais et étrangers. Le 26 décembre, le Gouvernement a adopté le troisième volet de ce programme, établi avec l'aide des partenaires humanitaires, doté d'un budget de 99 574 416 dollars et destiné à 24 410 bénéficiaires dans les zones touchées par la guerre. Un comité interministériel, appuyé par la MONUSCO, a été chargé de diriger sa mise en œuvre, après son approbation par le Président le 26 décembre 2013.

52. Bien que validé, le troisième volet du programme de désarmement, démobilisation et réintégration manque de clarté en ce qui concerne les critères d'admission et des ambigüités subsistent quant aux différentes catégories d'ex-

combattants, à la prise en compte des personnes à charge et au nombre d'armes détenues. En outre, des questions importantes continuent de se poser concernant le type de réinstallation hors du Kivu proposé aux combattants et la disponibilité des fonds nécessaires à la mise en œuvre de ce troisième volet, s'agissant en particulier de la réintégration à long terme.

53. Pour l'heure, plus de 8 500 ex-combattants sont en attente dans neuf camps à travers le pays. Le plus vaste site de regroupement, situé à Bweremana (Nord-Kivu), accueille 5 500 de ces ex-combattants et les membres de leur famille. À la demande des forces armées congolaises, la MONUSCO a fourni un appui temporaire sous forme de rations alimentaires, de fournitures diverses et d'aide médicale pour améliorer les conditions de vie sur place.

54. L'équipe de pays des Nations Unies, pilotée par le PNUD, a mis au point un programme de réintégration. Il est prévu qu'une fois réglées les questions politiques et techniques se rapportant à la nature du désarmement et de la démobilisation, les ex-combattants contrôlés seront logés par le biais du programme de réintégration, à la condition que les fonds puissent être débloqués.

Stabilisation et consolidation de l'autorité de l'État

55. Durant la période considérée, la MONUSCO a donné la priorité aux activités de stabilisation à Rutshuru et à Kiwanja (Nord-Kivu), en mettant en place des « ilôts de stabilité » visant à servir de cadre aux activités intégrées menées par l'ONU dans les zones débarrassées des groupes armés.

56. La MONUSCO a encouragé les autorités congolaises à réintégrer les zones touchées par le conflit armé, notamment à y rétablir la sécurité et un système judiciaire en état de fonctionnement. À Pinga, elle a appuyé le retour de la Police nationale congolaise dans la zone (51 policiers depuis le 10 janvier). Elle a également aidé le Ministre de la justice de la province du Nord-Kivu à rouvrir la prison de Rutshuru et elle a dispensé une formation au personnel pénitentiaire à Pinga. Elle a de même prêté son concours à la création d'un comité de protection local dans cette même localité pour améliorer la protection des civils dans la zone. Elle facilite également le déploiement par roulement de procureurs à Walikale, dont le tribunal a rouvert ses portes à la fin de 2013.

57. En étroite collaboration avec le PNUD, la MONUSCO procède à un sondage trimestriel pour prendre le pouls de la situation dans les zones touchées par le conflit en vue d'élaborer des plans de stabilisation et de consolidation de la paix au Kivu.

Droits de l'homme

58. De nombreux groupes armés ainsi que les forces de sécurité et de défense congolaises ont continué de commettre régulièrement des violations graves des droits de l'homme, contre des civils en particulier mais pas seulement, et cela dans plusieurs provinces orientales touchées par le conflit. À l'issue d'enquêtes menées au cours de la période considérée, la MONUSCO a été en mesure de confirmer que de tels incidents s'étaient produits en différents endroits du territoire de Beni, dans la province du Nord-Kivu, notamment qu'au moins 21 civils, dont 11 enfants, avaient été tués, et 3 autres blessés, dont 1 enfant, lors d'une attaque lancée contre la population de Rwenzori le 11 décembre 2013. À la suite du coup d'État présumé du 30 décembre, des violations graves des droits de l'homme auraient été commises

à grande échelle dans les provinces du Katanga, de Kinshasa et, dans une moindre mesure, de Maniema. Les enquêtes à ce sujet sont toujours en cours, mais la MONUSCO est en mesure de confirmer d'ores et déjà que 46 personnes au moins ont été tuées et 10 blessées par les forces nationales de sécurité et de défense à Lubumbashi, le 30 décembre 2013.

Appui aux poursuites judiciaires nationales et internationales

59. La MONUSCO a continué d'aider les autorités judiciaires militaires dans le cadre de ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires, afin que les crimes graves, notamment les cas de violence sexuelle, fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires. À la demande du Gouvernement congolais et avec l'appui de l'Union européenne, la Mission et le PNUD ont mis en place une septième cellule d'appui à Lubumbashi, dans la province de Katanga.

60. La MONUSCO a appuyé la tenue en février d'une audience foraine à Beni-Butembo, dans le territoire de Lubero, au cours de laquelle 22 affaires criminelles ont été examinées (18 cas de violence sexuelle et 4 meurtres). La Mission a continué de surveiller les activités de la milice de Morgan Sadalla, en particulier les Maï-Maï Simba, et elle a appuyé la tenue d'une audience foraine, en février, dans une affaire mettant en cause 24 suspects accusés de crimes contre l'humanité (viol, meurtre, enlèvement et pillage), et comptant plus de 400 victimes et témoins. À la suite de violations graves des droits de l'homme commises depuis août par des soldats des forces armées congolaises lors d'opérations contre les FRPI au Sud-Irumu, elle a apporté son concours aux enquêtes de justice militaire congolaise, qui ont débouché sur l'arrestation de 15 officiers et soldats des forces armées congolaises.

Violence sexuelle

61. Des groupes armés et des agents de l'État ont continué de commettre des violences sexuelles. En janvier, au moins 4 femmes, 35 filles et 1 homme auraient été victimes de telles exactions aux mains d'éléments de groupes armés et de membres des forces nationales de défense et de sécurité. Des groupes armés sévissant dans le district d'Ituri (province orientale), au premier chef les FRPI, ont agressé sexuellement 11 personnes. D'autres sont responsables de 12 autres incidents similaires. Des soldats des forces armées congolaises auraient quant à eux agressé 11 victimes, principalement au Nord-Kivu et dans les provinces orientales. D'autres agents de l'État, dont la Police nationale congolaise, sont mis en cause dans six autres affaires de violence sexuelle.

62. Le procès des accusés dans l'affaire Minova a repris le 22 janvier, après quatre semaines d'interruption due à un manque de personnel judiciaire militaire. Du 11 au 19 février, grâce à l'appui de l'ONU et d'autres partenaires, le tribunal militaire a tenu des audiences à Minova afin d'entendre les dépositions de victimes de viol et d'autres atteintes aux droits de l'homme. La MONUSCO continue de fournir une aide technique et logistique aux autorités judiciaires militaires congolaises pour la tenue de ces procès.

Protection des enfants en temps de conflit armé

63. Durant la période considérée, 268 enfants (47 filles et 221 garçons) ont été sortis des rangs des groupes armés qui se sont rendus aux forces armées congolaises dans le Nord-Kivu; la plus jeune recrue était un garçon âgé de 10 ans. Cent treize

enfants ont été retirés des mains du groupe Nyatura, suivis de 68 autres qui avaient été enrôlés dans les Forces de défense des droits de l'homme (FDDH). Des enfants ont également été repérés dans les rangs de l'APCLS (18), de l'Union des patriotes congolais pour la paix (UPCP) (16), des Forces populaires congolaises (16), et de Nduma Défense du Congo/Cheka (15). Les partenaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont porté assistance à 482 enfants, dont 68 filles, retirés de groupes armés (441 pour le seul Nord-Kivu).

Lutte antimines

64. Le transfert des tâches incombant au Service de la lutte antimines de l'ONU à l'équipe de pays des Nations Unies a été mené à bien. Le Service poursuit toutefois ses activités de déminage à caractère humanitaire, en raison de l'absence des capacités requises au sein de l'équipe de pays. La baisse de 49 % du budget alloué aux composantes neutralisation des explosifs et munitions et gestion des armes et munitions de la MONUSCO réduira de six à deux le nombre des équipes multitâches du Service de la lutte antimines appuyant les opérations de neutralisation. Les équipes s'attacheront en priorité à éliminer les munitions et les engins non explosés à Nyiragongo et à Rutshuru. En janvier, 558 engins non explosés, 65 000 pièces de munitions d'armes de petit calibre et 9 642 explosifs à éliminer ont été collectés et détruits au Nord-Kivu. À la mi-février, à Kisangani, la MONUSCO a lancé un programme de formation d'une durée de deux mois portant sur la gestion des munitions et des armes par les forces armées congolaises, afin d'appuyer leur base logistique et leur force de réaction rapide.

Stabilisation et progrès en matière de consolidation de la paix

65. La version révisée de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, établie à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et pour la région, a été présentée au Gouvernement puis aux partenaires internationaux le 13 janvier, afin de soutenir les activités de stabilisation dans l'est du pays. Cette nouvelle stratégie vise à s'attaquer aux causes profondes du conflit, en adoptant une démarche pluridimensionnelle axée sur le dialogue démocratique, la sécurité, la restauration de l'autorité de l'État, le développement socioéconomique et l'élimination de la violence sexuelle liée au conflit.

Extraction et négoce des ressources naturelles

66. Le processus de certification régionale a été lancé le 20 janvier. La certification s'appuiera sur les informations relatives à l'origine des ressources minérales et à l'identité du négociant. Elle devrait s'étendre à d'autres États parties à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin de faciliter la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans cette région.

67. La mise en œuvre du processus de traçabilité/validation n'a que peu progressé dans les zones de conflit relevant des centres de négoce de Ndigila et d'Itebero dans le territoire de Walikale, et de Rubaya dans le territoire de Masisi. La MONUSCO a aidé le Ministère des mines à conduire des exercices de validation dans des zones non touchées par le conflit, dans le territoire de Maniema, sur les sites miniers de Kalima, Pangi et Matate ainsi que sur le site minier de Kalimbi, dans le territoire de Walungu (Sud-Kivu). Quelques progrès ont été enregistrés dans la planification de

la validation des sites miniers du Katanga. En partenariat avec le Gouvernement congolais, la MONUSCO codirige la validation des sites miniers préalablement à la création de points de vente et de centres de négoce.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies dans le cadre des opérations conduites par la Brigade d'intervention de la MONUSCO

68. Les menaces et les risques qui pèsent sur la sécurité du personnel, des locaux et des opérations des Nations Unies ont augmenté dans l'ensemble du pays, notamment dans les provinces du sud-ouest de la République démocratique du Congo. Les incidents les plus graves ont eu lieu le 5 janvier, lorsqu'un membre du personnel de la MONUSCO recruté sur le plan national a été abattu à Beni par un homme non identifié. La Police nationale congolaise a ouvert une enquête.

69. De graves menaces pèsent sur la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation des Nations Unies, puisque la MONUSCO a répertorié 51 actes criminels, 5 cas de troubles civils et 20 incidents accidentels. Il s'agissait notamment de cambriolages au domicile de fonctionnaires, de vols de biens appartenant à l'ONU, d'accidents de la route, de manifestations devant des locaux de l'Organisation et de manifestations d'hostilité vis-à-vis de la Mission.

70. Les menaces et les risques qui pèsent sur la sécurité du personnel, des locaux et des opérations des Nations Unies restent élevés dans le nord de la province du Nord-Kivu en raison de l'activité des Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda, qui menacent de s'en prendre directement au personnel et aux installations de l'ONU si elles venaient à être attaquées par les forces armées congolaises et la MONUSCO. Face à cette situation, les membres du personnel recruté sur le plan international non essentiels ont été évacués de Beni à Goma. La menace terroriste de l'ADF dans l'est de la République démocratique du Congo doit être prise au sérieux. La MONUSCO est en train d'évaluer la vulnérabilité des locaux de l'ONU dans l'ensemble du pays et tout particulièrement dans les régions du nord-est. Le 18 décembre 2013, près de Mpati dans le secteur de Walikale (Nord-Kivu), un hélicoptère de transport de la Mission a atterri en catastrophe après que ses rotors eurent percuté un arbre. Cette partie de l'appareil a été endommagée et deux membres de l'équipage ont été légèrement blessés.

V. Évaluation conjointe de la situation en matière de sécurité

71. Du 19 octobre au 7 novembre, la MONUSCO et le Gouvernement congolais ont mené conjointement des missions destinées à évaluer la sécurité et la situation humanitaire et à mesurer la progression de l'autorité exercée par l'État dans 30 territoires et localités de la province Orientale et celles du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Katanga. Dans la province Orientale, l'évaluation a confirmé un déclin relatif de l'activité de l'Armée de résistance du Seigneur. Celle des FRPI a augmenté dans le sud du territoire d'Irumu, dans le district de l'Ituri. Au Nord-Kivu, l'ADF a intensifié sa pression. L'évaluation a révélé que des opérations menées conjointement par les forces armées congolaises et la MONUSCO dans les

territoires de Walikale et de Masisi avaient contribué à restaurer l'autorité de l'État à Pinga. Au Sud-Kivu, elle a surtout mis en évidence les exactions commises par les Raia Mutomboki et les FDLR. Dans la province du Katanga, la milice Maï-Maï Kata Katanga a transféré ses activités vers le sud et de nouvelles alliances ont été établies entre groupes maï-maï.

VI. Réconfiguration de la Mission et feuille de route pour le transfert des responsabilités

Transfert des responsabilités

72. Après la mise au point d'une « feuille de route » concernant la réaffectation de certaines tâches de la MONUSCO à l'équipe de pays des Nations Unies, les modalités détaillées du transfert dans les zones non touchées par les hostilités ont été précisées, et les dispositions transitoires, les lieux d'affectation et les délais ont été confirmés. La Mission va mettre à titre provisoire du personnel à la disposition de différentes entités pour certaines tâches. Le transfert des tâches pour lesquelles l'échéance a été fixée à juin 2014 est en bonne voie. Seule fait exception l'aide pluriannuelle au renforcement des capacités destinée à resserrer le dialogue entre le Gouvernement et les acteurs de la société civile, qui s'achèvera en juin 2015.

73. Parallèlement au transfert, l'évaluation des capacités stratégiques de l'équipe de pays des Nations Unies se poursuit. Les premiers résultats révèlent que l'équipe dispose des capacités techniques nécessaires pour que le transfert dans les zones épargnées par le conflit puisse s'effectuer. Les capacités opérationnelles ne manqueront cependant pas de poser un défi de taille lorsque la MONUSCO se sera retirée des zones sans conflit. L'évaluation a également révélé que peu d'activités étaient transférées aux institutions étatiques.

74. L'une des étapes suivantes consistera à mettre au point une stratégie qui permettra à l'équipe de pays des Nations Unies de mobiliser les ressources nécessaires. La reconfiguration et le transfert des responsabilités serviront de point de départ à la révision, déjà prévue, du cadre stratégique commun aux différentes entités de Nations Unies en République démocratique du Congo.

Reconfiguration de la Mission

75. La MONUSCO a continué à planifier et à mettre en œuvre son redéploiement vers l'est du pays. Dans son concept de mission, elle décrit dans les grandes lignes son idée d'une mission opérationnelle et de terrain plus particulièrement axée sur les zones en proie à des conflits armés. Conformément à cette conception, elle a décidé de conserver à Kinshasa un quartier général réduit qui proposera au Gouvernement ses bons offices, ses conseils et son soutien, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

76. Dans les zones qui ne sont pas touchées par les hostilités, la continuité de la présence onusienne sera assurée par des équipes intégrées déployées dans six antennes (Bandundu, Kanaga, Kindu, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Maï). Ce dispositif permettra de réduire les effectifs d'environ 80 %. Le personnel sera formé aux alertes rapides et à l'analyse des risques, au contrôle du respect des droits de l'homme et à l'établissement de rapports à ce sujet, ainsi qu'à la sécurité et à la

communication. Il aura également des tâches élémentaires de contrôle et d'établissement de rapports. Les antennes constitueront le pivot d'une collaboration étroite entre la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités locales et les acteurs de la société civile, ce qui facilitera le transfert complet et sans à-coups des responsabilités de la MONUSCO vers l'équipe de pays des Nations Unies dans les régions concernées.

77. À compter du 1er juillet, la MONUSCO mettra fin à ses services d'aviation de contrôle des mouvements et de transport dans toutes ses antennes, à l'exception de Mbandaka. D'autres services seront supprimés ou limités aux seuls besoins des antennes.

78. À l'appui des opérations de la Mission dans l'est du pays, les deux tiers du personnel des services organiques de Kinshasa seront redéployés vers les zones libérées des groupes armés ou affectés dans des zones prioritaires du Nord-Kivu, où elles contribueront à la mise en place d'» îlots de stabilité ». Le déménagement du personnel et des biens de la Mission se fera progressivement de façon à garantir la continuité des opérations de la MONUSCO et à minimiser l'impact de ce redéploiement sur les zones urbaines dans l'est du pays.

79. Au 15 février, environ 130 fonctionnaires civils ou en tenue auront déménagé de Kinshasa à Goma, y compris mon Représentant spécial adjoint chargé des opérations dans l'est du pays, le commandant de la Force, le Directeur de l'appui à la Mission, le chef d'état-major et la majorité des responsables des sections organiques. D'autres redéploiements sont prévus au mois d'août. La Mission prévoit en outre de réduire le nombre d'observateurs militaires et de bases d'opérations dans les zones épargnées par les hostilités, tout en renforçant ses activités de surveillance des frontières dans l'est du pays. Sa reconfiguration se poursuivra conformément aux recommandations formulées dans l'examen stratégique présenté au paragraphe 41 du présent rapport.

80. À la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre 2013, le Bureau du chef de la police a procédé au transfert de certaines fonctions vers Goma et à celui de la coordination de la formation vers Kisangani. La cellule d'appui à la réforme de la police maintiendra une présence résiduelle à Kinshasa, au sein du Secrétariat exécutif du Comité directeur de la réforme de la police. En attendant l'examen complet des besoins logistiques, les membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées se redéploient progressivement vers différents secteurs de l'est du pays.

VII. Observations

81. La stratégie globale que je présentais dans mon rapport du 27 février 2013 au Conseil de sécurité (S/2013/119) a commencé à porter ses fruits. Un an après sa signature, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération reste un pilier de la consolidation de la paix en République démocratique du Congo et demeure pour son peuple et pour la région un catalyseur du développement et de la reconstruction. Une attitude ferme vis-à-vis des groupes armés visant à leur neutralisation, une action régionale résolue pour garantir le respect des engagements pris par les signataires de l'Accord-cadre et les efforts faits pour engager des réformes vitales en République démocratique du Congo demeurent les grands axes d'une stratégie qui doit être poursuivie avec détermination dans les mois à venir afin de consolider

les acquis de 2013 et de lutter plus efficacement contre une violence qui reste omniprésente dans l'est du pays, mais aussi contre ses causes profondes.

82. La défaite militaire du M23 au mois de novembre 2013 a marqué une étape importante vers le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. Cet événement a permis à l'État de reprendre possession de régions dont il avait perdu le contrôle depuis plus de deux ans et a conduit de nombreux autres groupes armés à déposer les armes. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour consolider ces acquis. D'anciens combattants du M23 n'ayant pas commis de crimes graves, en particulier ceux qui sont toujours en Ouganda et au Rwanda, doivent être démobilisés et réinsérés dans la société congolaise. Je me félicite à cet égard de la loi d'amnistie récemment promulguée par le Président Kabila et j'encourage le Gouvernement à l'appliquer le plus rapidement possible afin d'accélérer le processus de réinsertion des ex-combattants. Je demande également au Gouvernement congolais de continuer à mettre au point le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration en étroite coordination avec la communauté internationale des donateurs, dans un souci de cohérence avec le principe d'un processus essentiellement volontaire, de manière à favoriser sa rapide mise en œuvre, et je prie les Gouvernements du Rwanda et de l'Ouganda d'apporter leur collaboration au rapatriement de ces ex-combattants.

83. D'autres groupes armés dangereux continuent de s'en prendre à la population dans l'est de la République démocratique du Congo. Les opérations menées actuellement, notamment contre les FDLR et l'ADF, doivent se poursuivre et ces groupes, qui non seulement terrorisent la population congolaise et exploitent les ressources naturelles du pays mais constituent également une menace pour la stabilité de la région, doivent être neutralisés. J'exhorte une nouvelle fois tous les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à honorer leurs engagements. J'ai demandé à mon Envoyée spéciale et à mon Représentant spécial de poursuivre en étroite concertation avec les autres envoyés spéciaux leur action diplomatique visant à instaurer la confiance entre la République démocratique du Congo et ses voisins.

84. La République démocratique du Congo a progressé par étapes dans la mise en œuvre des six points sur lesquels elle s'est engagée au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le moment est venu d'accélérer le rythme de ces réformes. Pour que les engagements nationaux soient respectés, il faut que la poursuite des opérations militaires des forces armées congolaises et de la MONUSCO s'accompagnent d'une action politique concertée. Les progrès accomplis à ce jour ne garantissent pas la pérennité des réformes et des initiatives visant à stabiliser l'est du pays. C'est pourquoi j'encourage vivement le Gouvernement congolais à accélérer la mise en œuvre des réformes les plus importantes. Si des progrès tangibles étaient accomplis dans le règlement des principaux problèmes, comme la réforme du secteur de la sécurité, la décentralisation, la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la corruption, qui sont souvent interdépendants, la population congolaise se rallierait au processus, et la confiance en l'avenir du pays et de ses institutions serait renforcée. Cela contribuerait à instaurer un climat politique propice à la tenue d'élections crédibles, transparentes et pacifiques, dans le respect du calendrier constitutionnel.

85. Il est capital que de nouvelles avancées soient faites dans les mois à venir. Mon Représentant spécial a mis en place à cette fin un mécanisme de coordination fonctionnelle au niveau des ambassadeurs, centré sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les élections et la réforme du secteur de la sécurité. Je suis particulièrement préoccupé par le fait que la réforme du secteur de la sécurité soit aussi lente, en dépit de l'importance que lui accorde le Président Kabila. La réforme de l'armée doit passer à la vitesse supérieure et être suffisamment ambitieuse pour amener les changements profonds qui permettront de faire de l'armée congolaise une force professionnelle et disciplinée capable de protéger la population et d'assurer l'intégrité territoriale du pays. Une force d'intervention rapide efficace mise en place dans le cadre de la feuille de route nationale pour la réforme du secteur de la sécurité devrait progressivement prendre en charge certaines activités militaires de la MONUSCO.

86. Il convient également de continuer à progresser en ce qui concerne l'expansion de l'autorité de l'État, la décentralisation, la préparation des élections et les réformes structurelles visant à renforcer la gouvernance politique et économique et à lutter efficacement contre la corruption, dont les effets pèsent sur le bien-être socioéconomique et la sécurité du peuple congolais au quotidien. L'exploitation illicite des ressources naturelles, dans laquelle les groupes armés sont très présents, est l'un des principaux moteurs du conflit qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo. J'accueille avec satisfaction le nouvel engagement du Gouvernement dans l'Initiative de transparence des industries extractives et j'encourage l'adoption d'un projet de loi sur les hydrocarbures qui fera l'objet d'un large consensus lorsqu'il aura atteint le niveau de transparence requis. Si elles sont menées à bien, ces mesures permettront de rendre la gestion des ressources naturelles plus transparente. Il importe de ne pas sous-estimer les problèmes que pose la mise en œuvre de toutes ces réformes; la communauté internationale doit s'unir derrière le Gouvernement congolais, non seulement en lui apportant un indispensable appui financier, mais également en encourageant et en aidant le secteur privé à devenir le principal moteur de la prospérité et du développement.

87. La MONUSCO peut jouer un rôle déterminant dans presque tous ces domaines. Dotée d'un mandat solide et de moyens efficaces et se prévalant de la détermination des pays fournisseurs de contingents, elle a démontré qu'elle pouvait constituer un instrument efficace pour la protection des civils si elle était couplée à une stratégie politique claire. La Mission a mis au point de nouvelles logiques et de nouvelles stratégies, notamment grâce au concept d'» îlots de stabilité », visant à encourager la stabilisation de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et à installer le pays dans une paix durable. Elle est en train de devenir un acteur de premier plan vis-à-vis de la communauté internationale en tant qu'interlocuteur clef, sur de nombreux aspects des engagements nationaux. Elle continue de plaider avec vigueur en faveur de la promotion et du respect des droits de l'homme et de réclamer qu'il soit mis un terme aux violations graves du droit international, notamment les violences sexuelles. La MONUSCO a entrepris de se reconfigurer pour mieux s'acquitter de son mandat, notamment en transférant certaines responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et en redéployant du personnel dans l'est du pays. Elle continuera de suivre de près l'évolution de la situation à Kinshasa et dans l'ouest du pays, par l'intermédiaire de ses « antennes » de détection rapide des menaces potentielles.

88. À ce stade critique, il est primordial que la MONUSCO poursuive l'action énergique qu'elle mène sur le plan politique et militaire et dans le domaine de la sécurité afin de tirer parti de la dynamique créée et d'apporter stabilité et paix durable aux populations de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs. Je recommande vivement au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission pour l'année à venir afin que nous puissions poursuivre notre entreprise de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs.

89. Je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Martin Kobler, à mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, aux envoyés spéciaux de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique, ainsi que de la Communauté de développement de l'Afrique et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui ont soutenu sans réserve le processus de paix en République démocratique du Congo. Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies pour leurs efforts inlassables et leur attachement à la paix, parfois dans des conditions très difficiles. Je tiens à rendre particulièrement hommage aux courageux membres du personnel civil ou militaire qui ont subi de graves blessures ou ont perdu la vie au service du maintien de la paix et de la protection des civils – je pense notamment à Hamza Katsambya Ntumba, tué à Beni le 5 février 2014. Leur sacrifice restera dans les mémoires. Je tiens également à remercier les pays fournisseurs de contingents pour leur contribution décisive, mais aussi les pays donateurs, les organisations régionales et multilatérales et les organisations non gouvernementales, qui ont continué à fournir un appui inestimable à la République démocratique du Congo.